

04 fév 2005 -16:00

Conseil des Ministres du 4 février 2005

Le Conseil des Ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi, le vendredi 4 février, à partir de 11h00, sous la présidence du Premier Ministre Guy Verhofstadt.

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Bâtiment Protection civile

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un accord de coopération pour la construction d'un complexe administratif et logistique commun destiné à héberger les services des pompiers de la ville de Hasselt et l'unité opérationnelle de la Protection civile pour la province du Limbourg.

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un accord de coopération pour la construction d'un complexe administratif et logistique commun destiné à héberger les services des pompiers de la ville de Hasselt et l'unité opérationnelle de la Protection civile pour la province du Limbourg.

Il s'agit d'un accord de coopération entre la Régie des Bâtiments et l'"Autonom Gemeentebedrijf van de stad Hasselt". L'hébergement commun permettra une collaboration plus étroite entre les services opérationnels de la Protection civile et les services de pompiers de la Ville. Une approche coordonnée des services de sécurité offre en effet des avantages sur le plan opérationnel et organisationnel par la centralisation du centre de crise et du central de secours 100, la relation établie entre les pompiers et la Protection civile, l'organisation et la communication lors des interventions, la coordination des programmes d'exercices et l'exclusion des doubles emplois. La Régie des Bâtiments prévoit l'implantation sur un terrain situé le long du Grand Ring de Hasselt, sur une rive du canal Albert, à hauteur de la nouvelle prison. Toutes les zones d'intervention possibles sont ainsi accessibles en un minimum de temps. La Régie des Bâtiments se chargera de la direction complète du projet et agira au nom et pour compte de l'autorité fédérale et de l'"Autonom Gemeentebedrijf" de la ville de Hasselt. Une clé de répartition a été fixée pour la répartition des coûts de construction.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre
des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Exonération précompte professionnel

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi programme (*) et modifiant l'article 90 de l'arrêté royal (**) en matière d'exonération de versement de précompte professionnel.

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi programme (*) et modifiant l'article 90 de l'arrêté royal (**) en matière d'exonération de versement de précompte professionnel.

Le projet d'arrêté royal porte le pourcentage du précompte professionnel retenu et à ne pas verser au Trésor à 65% pour les universités, les hautes écoles, le FNRS et le FWO, visés dans la loi programme. Le projet est applicable aux revenus payés ou attribués à partir du 1er janvier 2005. Cette mesure fera l'objet d'une évaluation à l'occasion de la confection du budget 2006. (*) article 385 de la loi programme du 24 décembre 2002. (**) AR/CIR 92.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Stimulateurs de croissance illégaux

Sur proposition de Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'une note concernant les stimulateurs de croissance illégaux et les épiphénomènes (*).

Sur proposition de Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Madame Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a pris connaissance d'une note concernant les stimulateurs de croissance illégaux et les épiphénomènes (*).

Le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les propositions visant à lutter contre l'utilisation de stimulateurs de croissance interdits dans le secteur de l'élevage et de l'engraissement. Les propositions avancées ont trait aux problèmes suivants :- la fabrication et la distribution de substances interdites- le suivi de la chaîne de production par les administrations- les évaluations des problèmes d'ordre scientifique- la coopération internationale- les recherches et les poursuitesLe Conseil des Ministres a également souligné l'importance de la lutte contre les stimulateurs de croissance illégaux. Il a en outre chargé la Cellule interdépartementale de coordination pour le contrôle de la sécurité alimentaire (CISCA) de lui faire rapport sur l'exécution des recommandations du conclave pour fin 2005. (*) dans la foulée du conclave des 23 et 25 juin 2004, à Ittre.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Rétribution du pharmacien

Sur proposition de Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la base sur laquelle est calculée la rétribution du pharmacien sur les médicaments remboursés (*).

Sur proposition de Monsieur Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant la base sur laquelle est calculée la rétribution du pharmacien sur les médicaments remboursés (*).

Dans l'arrêté (*) il est prévu que la rétribution versée par le pharmacien à l'Inami diminue la base sur laquelle est calculée le remboursement par l'Inami. Or, tant pour les estimations de recettes de la mesure de rétribution que dans la pratique, c'est l'intervention de l'Inami elle-même qui est diminuée. En mai 2004, une intervention spécifique de l'assurance maladie dans la contraception pour les jeunes de moins de 21 ans a été instaurée. La réglementation définissant la base de calcul de la rétribution doit être adaptée pour tenir compte de cet élément. (*) arrêté royal du 29 mars 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Société européenne

Sur proposition de Madame Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi et de la Protection de la Consommation, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la Société européenne, ainsi qu'un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en ce qui concerne ces mêmes sujets.

Sur proposition de Madame Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi et de la Protection de la Consommation, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant des mesures d'accompagnement en ce qui concerne l'institution d'un groupe spécial de négociation, d'un organe de représentation et de procédures relatives à l'implication des travailleurs au sein de la Société européenne, ainsi qu'un avant-projet de loi portant des dispositions diverses en ce qui concerne ces mêmes sujets.

Ces deux avant-projets ont pour objectif d'encadrer la CCT n° 84 concernant l'implication des travailleurs dans la Société européenne et de finaliser la transposition de la directive (*) du Conseil en droit belge. Le premier avant-projet définit les règles applicables en cas de conflits de loi. En effet, la mise en oeuvre d'un régime d'implication des travailleurs au sein d'une société européenne met en cause plusieurs pays et donc des législations différentes. Il y a lieu dès lors de déterminer la loi applicable à chaque type d'obligation. Par ailleurs, l'avant-projet comporte un volet sur la confidentialité de certaines informations et sur la protection des représentants des travailleurs et il règle le mode de surveillance et le système de sanctions en cas de violation de la CCT ou de la loi elle-même. Le second avant-projet fixe la procédure applicable en cas de différends concernant la nature confidentielle de certaines informations, permet aux organisations représentatives des travailleurs d'ester en justice pour faire assurer le respect des dispositions inscrites dans le premier projet et confère aux juridictions du travail la compétence de trancher les litiges relatifs à l'institution et au fonctionnement des organes de représentation ainsi qu'aux procédures d'implication des travailleurs, adaptant le Code judiciaire pour ce faire. (*) Directive 2001/86/CE du Conseil européen du 8 octobre 2001.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Comité scientifique AFSCA

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du comité scientifique institué auprès de l'Agence fédérale pour la sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).

Le comité scientifique est composé de maximum vingt membres qui examinent et donnent des avis sur toutes les matières relevant de la compétence de l'agence. Les mandats des anciens membres couraient jusqu'au 24 janvier 2005. Le Conseil des Ministres a nommé les membres suivants :- Dr. Ir. Vincent Baeten, Centre wallon de recherches agronomiques Gembloux ;- Prof. Dr. Ir. Dirk Berkvens, Prins Leopold Instituut voor Tropische Geneeskunde, Departement Diergeneeskunde ;- Prof. Ir. Claude Bragard, Université Catholique de Louvain, Faculté des Sciences agronomiques ;- Prof. Em. Dr. Paul Daenens, Katholieke Universiteit Leuven, Faculteit Farmaceutische Wetenschappen ;- Prof. Dr. Georges Daube, Université de Liège, Faculté de Médecine vétérinaire ;- Prof. Dr. Stefaan De Henauw, Universiteit Gent, Vakgroep Maatschappelijke gezondheidkunde ;- Prof. Dr. Ir. Johan Debevere, Universiteit Gent, Faculteit Landbouwkundige en Toegepaste biologische Wetenschappen ;- Dr. Lic. Philippe Delahaut, Centre d'Economie rurale Marloie, Laboratoire d'Hormonologie ;- Prof. Dr. Ir. Claude Deroanne, Faculté universitaire des sciences agronomiques Gembloux, Unité de Technologie des Industries agro-alimentaires ;- Dr. Lic. Katelijne Dierick, Federale Overheidsdienst Volksgezondheid, Veiligheid Voedselketen en Leefmilieu, Wetenschappelijk Instituut Volksgezondheid ;- Prof. Dr. Rik Ducatelle, Universiteit Gent, Faculteit Diergeneeskunde ;- Dr. Lic. Lieve Herman, Ministerie van de Vlaamse Gemeenschap, Centrum voor Landbouwkundig onderzoek ;- Prof. Em. Dr. Ir. André Huyghebaert, Universiteit Gent, Faculteit Landbouwkundige en Toegepaste biologische Wetenschappen ;- Dr. Hein Imbrechts, Federale Overheidsdienst Volksgezondheid, Veiligheid Voedselketen en Leefmilieu, Centrum voor Onderzoek in Diergeneeskunde en Agrochemie ;- Dr. Ir. Luc Pussemier, Service publique Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement, Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques ;- Prof. Ir. Bruno Schiffers, Faculté universitaire des sciences agronomiques Gembloux, Laboratoire de Phytopharmacie ;- Prof. Dr. Etienne Thiry, Université de Liège, Faculté de médecine vétérinaire ;- Dr. Olivier Toussaint, Facultés universitaires Notre Dame de la Paix Namur, Unité de Recherche en Biologie Cellulaire ;- Prof. Em. Dr. Jan Van Hoof, Universiteit Gent, Faculteit voor Diergeneeskunde;- Prof. Dr. Carlos Van Peteghem, Universiteit Gent, Faculteit Farmaceutische Wetenschappen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Surséance au recouvrement des impôts directs

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (*).

Sur proposition de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal d'exécution du Code des impôts sur les revenus 1992 (*).

La loi-programme du 27.12.2004 a instauré une nouvelle mesure visant à proposer une issue aux personnes physiques se trouvant, malencontreusement et de bonne foi, dans une situation fiscale difficile en permanence. Outre les conditions fixées par la loi pour bénéficier de la surséance indéfinie au recouvrement des impôts directs, un AR doit préciser les règles de procédure et les critères à respecter lors du traitement des demandes et de la prise de décision. L'AR règle également le mode de fonctionnement de la commission chargée de statuer sur les recours introduits à l'encontre des décisions directoriales. (*) articles 413bis à 413sexies.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Investissements publics 2005

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé la libération d'une première tranche de 25% du programme d'investissements publics calculée sur la base des crédits budgétaires 2005.

Sur proposition de M. Johan Vande Lanotte, Ministre du Budget, le Conseil des Ministres a approuvé la libération d'une première tranche de 25% du programme d'investissements publics calculée sur la base des crédits budgétaires 2005.

Il s'agit de la première tranche de 25% pour les départements et pour la Régie des Bâtiments pour la période janvier-mars 2005, dans le cadre du programme fédéral des investissements publics 2005.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

North Galaxy

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les formalités d'attribution des marchés relatifs à l'entretien technique, au nettoyage et au gardiennage du complexe North Galaxy à Bruxelles.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur les formalités d'attribution des marchés relatifs à l'entretien technique, au nettoyage et au gardiennage du complexe North Galaxy à Bruxelles.

A la suite du déménagement de la Tour des Finances, le SPF Finances occupe actuellement environ 70% du complexe North Galaxy. Le SPF Finances a notamment demandé l'assistance de la Régie des Bâtiments pour la conduite et le suivi de l'entretien technique du complexe ainsi que pour la préparation des marchés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Déminage humanitaire

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la participation belge au programme de test du dual-sensor dans le cadre d'ITEP (International Test & Evaluation Program).

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a approuvé la participation belge au programme de test du dual-sensor dans le cadre d'ITEP (International Test & Evaluation Program).

Ce programme a pour but la coordination et l'appui de la recherche et du développement dans le cadre du déminage humanitaire. ITEP lance en 2005 un programme d'évaluation d'un détecteur multi-senseurs britannique dont le développement a été financé par l'Union européenne. Les coûts pour la participation de deux Belges à ce projet sont pris en charge par des fonds canadiens mis à la disposition d'ITEP. Le personnel qui participe à ce programme de test doit être placé sous le statut "Assistance hors du territoire national".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Travail occasionnel dans l'agriculture

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif au travail saisonnier et occasionnel dans le secteur de l'agriculture.

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de Mme Freya Van den Bossche, Ministre de l'Emploi, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal (*) relatif au travail saisonnier et occasionnel dans le secteur de l'agriculture.

Le projet règle la tenue des documents sociaux requis concernant l'occupation du personnel occasionnel dans le secteur de l'agriculture. Il prolonge donc le contenu de l'arrêté royal susmentionné à partir du 1er janvier 2005. Cette prolongation garantit la continuité du travail occasionnel dans l'agriculture.(*) qui prolonge le contenu de l'arrêté royal du 9 juillet 2000 relatif au travail saisonnier et occasionnel dans le secteur de l'agriculture.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Système de soins de santé

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a pris acte du rapport "Garantir l'avenir du système de soins de santé - Prestataires et institutions de soins, patients, organismes assureurs, pouvoirs publics : Acteurs et partenaires responsables".

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a pris acte du rapport "Garantir l'avenir du système de soins de santé - Prestataires et institutions de soins, patients, organismes assureurs, pouvoirs publics : Acteurs et partenaires responsables".

Ce rapport consiste en un programme d'action relatif à la responsabilisation des acteurs du système de soins de santé. Il indique les lignes de force de la politique en matière du bon usage des moyens et dresse l'inventaire des actions déjà entreprises dans le passé ainsi que celles qui seront poursuivies et développées au cours de cette législature. Le Conseil des Ministres a chargé le Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique de communiquer ce rapport au Parlement et de lui transmettre, à échéance régulière, les éléments relatifs à la mise en oeuvre de ce rapport.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Bois d'emballage

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal relatif à l'utilisation, par les entreprises de traitement et les producteurs de bois d'emballage, de la marque attestant du respect de la norme NIMP 15 (*).

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal relatif à l'utilisation, par les entreprises de traitement et les producteurs de bois d'emballage, de la marque attestant du respect de la norme NIMP 15 (*).

Cette norme concerne une série de traitements universellement agréés, qui sont applicables aux emballages en bois, prévenant le risque de contamination par des organes nuisibles. Le projet stipule que les entreprises de traitement et les producteurs, qui veulent commercialiser des matériaux conformément à la norme NIMP 15, doivent être agréés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA).(*) Normes internationales pour les Mesures phytosanitaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Station spatiale internationale

Sur proposition de MM. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, et Marc Verwilghen, Ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant assentiment à deux actes internationaux relatifs à la Station spatiale internationale civile (*).

Sur proposition de MM. Karel De Gucht, Ministre des Affaires étrangères, et Marc Verwilghen, Ministre de la Politique scientifique, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi portant assentiment à deux actes internationaux relatifs à la Station spatiale internationale civile (*).

La Belgique participe aux programmes de développement et d'utilisation de la Station spatiale internationale (ISS). Cette participation se concrétise non seulement dans le cadre technique et financier des programmes de l'Agence spatiale européenne (ESA) - où la contribution belge est de quelque 3 % (sans compter les programmes de recherche en microgravité) - , mais également dans le cadre institutionnel international de l'IGA (Accord intergouvernemental entre les Etats-Unis, la Russie, le Japon, le Canada et le Partenaire européen). Un premier Accord avait été conclu en 1988, à l'aube de la phase de déploiement de l'ISS. Cet Accord est aujourd'hui remplacé par l'IGA de 1998, entré en vigueur entre les Partenaires, le 27 mars 2001. L'entrée en vigueur pour le Partenaire européen est subordonnée à la ratification de l'Accord par le Gouvernement français. La ratification par la Belgique de l'IGA de 1998 lui permettra de participer en tant qu'Etat membre du "Partenaire européen" (Etats membres de l'ESA parties à l'IGA et participant aux programmes de l'ISS) aux relations institutionnelles entre Etats coopérants et de bénéficier du cadre juridique définissant leurs engagements et les règles applicables en matière, notamment, d'échanges de technologie et de coopération technique. (*)- Accord entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, les Gouvernements d'Etats membres de l'Agence spatiale européenne (ESA), le Gouvernement du Japon et le Gouvernement du Canada relatif à la coopération en matière de conception détaillée, de développement, d'exploitation et d'utilisation de la Station spatiale internationale civile habitée en permanence, et l'Annexe, faits à Washington D.C., le 29 septembre 1988.- Accord entre le Gouvernement du Canada, les Gouvernements d'Etats membres de l'Agence spatiale européenne (ESA), le Gouvernement du Japon, le Gouvernement de la Fédération de Russie et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur la coopération relative à la Station spatiale internationale civile habitée en permanence, et l'Annexe, faits à Washington D.C., le 29 janvier 1998.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Véhicules légers pour la Défense

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché en procédure négociée sans publicité pour l'acquisition en trois tranches de maximum 620 véhicules légers 4 X 4 et 180 kits de protection balistique avec matériels et prestations connexes et contrat ouvert d'assistance technique.

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé la conclusion d'un marché en procédure négociée sans publicité pour l'acquisition en trois tranches de maximum 620 véhicules légers 4 X 4 et 180 kits de protection balistique avec matériels et prestations connexes et contrat ouvert d'assistance technique.

Au sein des composantes Terre et Médicale, différentes missions doivent être exécutées au moyen d'un véhicule tactique léger :- l'exercice du commandement ;- la liaison ;- le transport rapide de personnel et de matériel ;- la reconnaissance ;- les patrouilles et escortes ;- le déploiement de moyens de télécommunication (uniquement Composante Terre); Au sein de la Composante Air, les missions possibles comportent notamment :- les "Defence Operations" (missions de surveillance, liaison, contrôle et protection d'installations ou de personnel clef) ;- la participation à des opérations extérieures (Deployable Operating Base). Toutes ces missions nécessitent l'utilisation d'un véhicule léger tactique relativement rapide et disposant de bonnes capacités tout terrain.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Plan de modernisation Coperfin

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la liste des marchés publics informatiques devant concourir à la modernisation du SPF Finances dans le cadre du Plan quinquennal ICT de réalisation Coperfin - année 2005.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé la liste des marchés publics informatiques devant concourir à la modernisation du SPF Finances dans le cadre du Plan quinquennal ICT de réalisation Coperfin - année 2005.

Ces marchés concernent principalement l'implémentation de nouveaux systèmes logiciels ainsi que la sécurisation de l'infrastructure informatique du SPF Finances. Le Conseil des Ministres a également approuvé la publication de deux marchés publics relatifs à l'implémentation d'un datawarehouse et d'un système de traitement intégré de la banque de donnée patrimoniale au sein du SPF Finances.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Surveillance des établissements de crédit

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant adaptation de la loi (*) relative au contrôle des entreprises d'assurance, de la loi (**) relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, de la loi (***) relative au statut des entreprises d'investissement et à leur contrôle, aux intermédiaires et conseillers en placements ainsi que et de la loi (****) relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Marc Verwilghen, Ministre de l'Economie, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant adaptation de la loi (*) relative au contrôle des entreprises d'assurance, de la loi (**) relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, de la loi (***) relative au statut des entreprises d'investissement et à leur contrôle, aux intermédiaires et conseillers en placements ainsi que et de la loi (****) relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

L'avant-projet a pour but de transposer, en droit belge, la directive européenne (*****) relative à la surveillance complémentaire des établissements de crédit, des entreprises d'assurance et des entreprises d'investissements appartenant à un conglomérat financier. Cette directive impose aux Etats membres de l'Espace économique européen l'obligation d'exercer cette surveillance complémentaire. En effet, le développement des concepts de "bancassurance" et d'"assurbanque" ainsi que l'émergence, au cours des dix dernières années du siècle passé, de groupes opérant dans les secteurs de la banque, des assurances et des services d'investissement, ont mis en exergue la nécessité de prévoir un contrôle prudentiel approprié pour ces groupes financiers transsectoriels et d'élaborer une législation adéquate pour asseoir ce contrôle. Cette problématique s'est avérée d'autant plus importante que certains de ces groupes comptent parmi les plus grands groupes financiers et que des problèmes affectant un ou plusieurs de ces groupes pourraient déstabiliser les marchés financiers (groupes dits "systémiques"). Un contrôle prudentiel approprié des conglomérats financiers est, de manière générale, reconnu comme une condition nécessaire pour assurer la protection des épargnants, des investisseurs et des preneurs d'assurances, et, plus globalement, pour préserver la stabilité du système financier et la confiance placée dans ce système. Accessoirement, l'avant-projet de loi apporte, par le biais de dispositions diverses, des précisions, corrections ou compléments à la loi (****) relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement. L'approche légistique suit l'architecture dite " Lamfalussy ", qui a été instaurée dans l'Union européenne pour accroître l'efficacité du processus législatif dans le secteur financier. Elle tient compte de divers problèmes techniques qui sont apparus lors de son utilisation. (*) du 9 juillet 1975. (**) du 22 mars 1993. (***) du 6 avril 1995. (****) du 20 juillet 2004. (*****) directive 2002/87/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 modifiant les directives 73/239/CEE, 79/267/CEE, 92/49/CEE, 92/96/CEE, 93/6/CEE, 93/22/CEE du Conseil et les directives 98/78/CE et 2000/12/CE du Parlement

européen et du Conseil.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier
ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce
extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à Conseil des Ministres du 4 février 2005

Fonds de Participation

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, et de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds de Participation (*).

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, Ministre des Classes moyennes et de l'Agriculture, et de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds de Participation (*).

Ce projet a pour objectif de procéder au renouvellement du Conseil d'Administration du Fonds de Participation et de nommer les président et vice-président. Sont nommés membres du Conseil d'Administration : Mme Valérie Saretto, M. Johan Bortier, M. Johan Ketelbutter, M. Jacques Devergnies, M. Daniël Eysenbrandts, M. Philippe Laduron, M. Roger Mené et M. Fons Smeets. Sont désignés respectivement président et vice-président du Conseil d'Administration : MM. Roger Mené et Johan Bortier. (*) qui accorde notamment des prêts à des indépendants, des titulaires de professions libérales ou des PME.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Agence fédérale de Contrôle nucléaire

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation du directeur général de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN).

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant désignation du directeur général de l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire (AFCN).

Cette agence a été notamment créée (*) pour s'occuper de la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants. Le projet renouvelle le mandat de directeur général de M. Jean-Paul Samain pour une nouvelle période de six ans, à partir du 1er décembre 2004. (*) par la loi du 15 avril 1994.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Fonds gaz et électricité

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal pris en exécution de la loi (*) visant à confier aux CPAS (**) la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des Grandes villes et de l'Egalité des Chances, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal pris en exécution de la loi (*) visant à confier aux CPAS (**) la mission de guidance et d'aide sociale financière dans le cadre de la fourniture d'énergie aux personnes les plus démunies.

Le projet prévoit que les moyens financiers non utilisés par les CPAS ou non justifiés sont restitués au fonds social gaz-électricité sous la forme d'une compensation venant en déduction du montant de la subvention auquel ils peuvent prétendre pour l'année suivante. Le total des moyens financiers non utilisés est réservé dans les moyens du fonds de l'année suivante. Afin de compenser la perte des moyens financiers liés au basculement de 22 CPAS dans une catégorie inférieure, il est prévu en 2005 de prélever ces moyens financiers sur les moyens non utilisés ou non justifiés des autres CPAS. (**) CPAS = Centre public d'action sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Statut policier

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de certains aspects du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux service de police.

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé un avant-projet de loi portant modification de certains aspects du statut des membres du personnel des services de police et portant diverses autres dispositions relatives aux service de police.

Cet avant-projet vise essentiellement à donner suite à l'arrêt de la Cour d'Arbitrage (*) relatif au statut policier (**). L'objectif est donc de remédier aux discriminations soulevées par la Cour.Par ailleurs, il s'agit d'apporter un certain nombre d'adaptations statutaires ponctuelles relatives, entre autres, à la procédure de mobilité et aux commissionnements.(*) n°102/2003 du 22 juillet 2003.(**) contenu dans l'arrêté royal du 30 mars 2001, connu sous l'appellation "arrêté mammoth".

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Païement à domicile des pensions

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats obtenus grâce aux différentes initiatives prises pour réduire le nombre d'allocations payées à domicile aux pensionnés ou aux personnes handicapées et limiter ainsi le risque d'agressions contre les facteurs et les bureaux de poste.

Le Conseil des Ministres a pris connaissance des résultats obtenus grâce aux différentes initiatives prises pour réduire le nombre d'allocations payées à domicile aux pensionnés ou aux personnes handicapées et limiter ainsi le risque d'agressions contre les facteurs et les bureaux de poste.

Grâce à l'introduction, entre autres, d'une nouvelle procédure standard de paiement sur compte pour les pensions et différentes campagnes d'information visant à mettre l'accent sur les avantages du paiement sur un compte, le nombre de paiements à domicile a diminué de manière significative en 2004. Ces mesures ainsi que les efforts soutenus des services de police ont permis de faire régresser le nombre d'attaques de bureaux de poste et de vols à main armée commis sur les facteurs. Sur l'ensemble de 2004, La Poste a enregistré 27 attaques de bureaux de poste, comparé aux 44 notées en 2003 (- 39%). En outre, l'année passée, 53 facteurs ont été agressés au cours de leur tournée, contre 98 en 2003 (- 46%). Ces chiffres peuvent être qualifiés de fort encourageants. Dans les mois à venir, le gouvernement fera examiner quelles démarches éventuelles peuvent encore être faites afin d'obtenir des résultats encore plus positifs. La vigilance policière accrue sera quant à elle maintenue.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

04 fév 2005 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 4 février 2005](#)

Nouvelles carrières aux Finances

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Bruno Tobback, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal portant réforme de la carrière particulière de certains agents du SPF Finances et de l'Administration des Pensions du Ministère des Finances, et portant diverses dispositions visant à l'exécution de l'arrêté royal (*) portant réforme de la carrière de certains agents des administrations de l'Etat.

Sur proposition de MM. Didier Reynders, Ministre des Finances, et Bruno Tobback, Ministre des Pensions, le Conseil des Ministres a approuvé, en deuxième lecture, un projet d'arrêté royal portant réforme de la carrière particulière de certains agents du SPF Finances et de l'Administration des Pensions du Ministère des Finances, et portant diverses dispositions visant à l'exécution de l'arrêté royal (*) portant réforme de la carrière de certains agents des administrations de l'Etat.

Ce projet concerne l'intégration des nouvelles carrières dans les niveaux B, C et D au SPF Finances et à l'Administration des Pensions du Ministère des Finances.(*) du 5 septembre 2002.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>